



Centre Intercommunal d'Action Sociale des Savanes

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES SAVANES

DELIBERATION N° 13_CA_2025_CIASS portant sur la création de postes au CIASS

L'An deux mille vingt-cinq et le trois juillet à quatorze heures, le Conseil d'Administration du CIASS dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion du Centre Intercommunal d'Action Sociale Des Savanes, sous la présidence de Madame Françoise FREDOC, Vice-Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale des Savanes.

Séance du 03 Juillet 2025

Date de la 2eme convocation : 28 Juin 2025

Membres présents : Françoise FREDOC, Myrtha TARCY.

Absents excusés :

Absents non excusés : François RINGUET, Michel-Ange JEREMIE, Véronique JACARIA, Johanna HORTH, Céline ZULEMARO, Diana JAMES, Max VENTURA, Eurydice GOLITIN, Nicaise MARIE, Josiane PIERRE-MARIE, Edmé ZULEMARO, Céline REGIS, Jean-Robert CHOCHO.

Secrétaire de séance : Myrtha TARCY

CONTEXTE :

Dans le cadre de l'évolution des besoins des services du CIASS et afin de valoriser les compétences internes, il est proposé de créer cinq postes permanents.

OBJET :

Voici les cinq postes proposés à la création :

- **1 Responsable administratif**, relevant de la **catégorie A ou B**, au grade d'Attaché Territorial, Attaché principal, Rédacteur territorial, Rédacteur principal. Cette création permettra de consolider la structuration du CIASS avec au côté du volet Social, le



volet Administratif. La combinaison vise à améliorer la continuité et la mise en œuvre des projets du CIASS.

- **1 Assistant de gestion administrative et financière**, relevant de la **catégorie C**, au grade d'Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. Ce poste vise à renforcer les capacités de gestion administrative et financière du CIASS, répondant ainsi aux exigences croissantes en matière de gestion.
- **2 animateurs d'Espace de vie sociale**, relevant de la **catégorie C**, au grade d'Adjoint d'animation territorial, Adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe, Adjoint d'animation territorial principal de 1^{ère} classe. Ces postes permettront de soutenir l'extension des missions du CIASS visant à porter un Espace de Vie Sociale à Kourou.
- **1 Agent social polyvalent**, relevant de la **catégorie C**, au grade d'Agent social principal de 1^{ère} classe, Agent social principal de 2^{ème} classe, Agent social. Ce poste vient régulariser la situation d'une professionnelle actuellement en poste au CIASS mais sous un contrat CCDS depuis bientôt un an. Ainsi, elle pourra être intégrée aux effectifs du CIASS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles

Vu les statuts du CIASS,

Considérant les besoins en personnel pour assurer les missions du CIASS,

Considérant la nécessité de valoriser les compétences internes et de renforcer les capacités de gestion,

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration du CIASS décide :



ARTICLE 1 : créer un emploi permanent de Responsable administratif, relevant de la catégorie A, au grade d'Attaché Territorial, Attaché principal, Rédacteur territorial, Rédacteur principal . à temps complet.

ARTICLE 2 : créer un emploi permanent d'Assistant de gestion administrative et financière, relevant de la catégorie C, au grade d'Adjoint administratif territorial, Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

ARTICLE 3 : créer deux emplois permanents d'Animateur Espace Vie Sociale. relevant de la catégorie C, au grade d'Adjoint d'animation territorial, Adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe, Adjoint d'animation territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet.

ARTICLE 4 : créer un emploi permanent d'Agent social polyvalent, relevant de la catégorie C, au grade d'Agent social principal de 1^{ère} classe, Agent social principal de 2^{ème} classe, Agent social.

ARTICLE 5 : Le tableau des effectifs du CIASS sera modifié en conséquence.

ARTICLE 6 : **AUTORISE** le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Vote : 2

-Nombre de membres en exercice :
-Quorum :
-Nombre de membres présents : 2
-Nombre de procurations : 0
-Nombre de votants : 2
-Pour : 2
-Contre : 0
-Abstention(s): 0

Fait et délibéré à Kourou, le 03 Juillet 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Pour Le Président,
Par délégation,

La Vice-Présidente,

Françoise FREDOC



AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20250710-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10-07-2025

Publication le : 10-07-2025

DELIBERATION N° 13 CA 2025 CIASS portant sur la création de postes au CIASS